



REGLEMENT SERIES 3x3

Saison 2025-2026

PREAMBULE

1. Les compétitions départementales 3x3 sont ouvertes aux équipes de clubs affiliées à la FFBB étant à jour de leurs cotisations et régulièrement engagées.
2. Le Président du club, le Secrétaire du club et le Trésorier du club devront OBLIGATOIREMENT être licenciés.
3. Le Comité Départemental se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe dès lors qu'il motive son refus par décision du bureau.
4. Le Comité Départemental décline toute responsabilité dans les incidents ou sinistres qui pouvant survenir au cours ou à l'occasion d'une rencontre.
5. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Départemental après avis de la Commission Départementale des Compétitions 3x3.

I. GENERALITES

ARTICLE 1.1 – Délégation

1. Dans le cadre de la délégation de pouvoir confiée aux Ligues Régionales et aux Comités Départementaux (article 201 et suivants des règlements généraux), le Comité départemental de Loire-Atlantique organise et contrôle les épreuves sportives départementales.
2. Les épreuves sportives 3x3 organisées par le Comité Départemental de Loire-Atlantique sont :
 - Les championnats départementaux 3x3 seniors féminins et masculins.
 - Les championnats départementaux 3x3 U18 féminins et masculins.
 - Les championnats départementaux 3x3 U15 féminins et masculins.Elles sont gérées par la Commission Départementale des Compétitions 3x3.

ARTICLE 1.2 – Territorialité

Les épreuves sportives ci-dessus sont réservées aux groupements sportifs et aux CTC relevant territorialement du Comité départemental exception faite des groupements sportifs et CTC bénéficiant d'une convention de rattachement dérogatoire.

II. ORGANISATION GENERALE ET SPORTIVE

ARTICLE 2.1 – Les STOPS

Le comité organise 4 journées, appelées « STOPS » durant la saison sportive.



Comité Départemental de Loire Atlantique de Basketball
5 rue Christophe Colomb - 44980 Sainte-Luce sur Loire
02 51 85 06 00 - contact@loireatlantiquebasketball.org





ARTICLE 2.2 – Arbitrage

Les refs sont désignés par le comité, parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas, de préférence de la Poule opposée ou non concernés par le résultat.

ARTICLE 2.3 – Début de rencontre

L'échauffement des équipes se fait en simultané sur le même panier.

Un tirage au sort est effectué avant chaque rencontre (pile ou face).

L'équipe vainqueur du tirage au sort peut choisir entre la possession du ballon, soit en début de rencontre, soit au début de l'éventuelle prolongation.

Le match est lancé par un check-ball (échange de balle entre un défenseur et un attaquant au-delà de la ligne des 6m75, face au panier).

ARTICLE 2.4 – Comptage des points

Les paniers valent 1 point à l'intérieur de l'arc de cercle des 6m75 et 2 points à l'extérieur. Un lancer franc vaut 1 point.

ARTICLE 2.5 – Temps de jeu

Le match se joue en une seule période de 10 minutes avec décompte de temps ou 21 points si l'une des deux équipes atteint ce score avant la fin du temps réglementaire. (Temps de jeu réduit en fonction du nombre d'équipes présentes lors de chaque STOP).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les deux équipes jouent une prolongation. La première équipe qui marque 2 points remporte la partie.

ARTICLE 2.6 – Faute et Lancer Franc

Une faute commise sur un tireur à l'intérieur de la ligne des 6m75 donne 1 lancer franc.

Une faute commise sur un tireur à l'extérieur de la ligne des 6m75 donne 2 lancers francs.

Si une faute est commise sur un tireur et que le tir est réussi, le tireur bénéficie d'un lancer franc supplémentaire.

Sur faute antisportive : 2 lancers francs + possession.

Sur faute offensive : aucun lancer franc n'est accordé donc aucun panier.

Après 6 fautes d'équipe, 2 lancers francs sont tirés pour chaque faute sifflée même en cas de faute sur panier marqué.

Après 9 fautes d'équipe, 2 lancers francs sont tirés + possession même en cas de faute sur panier marqué.

Un joueur qui commet 2 fautes antisportives sera disqualifié du match.

ARTICLE 2.7 – Jeu

Sur panier marqué ou lancer franc réussi, le jeu reprend dès la prise de contrôle du ballon par un défenseur. Si cela se fait dans le demi-cercle de non-charge située sous le panier, les défenseurs ne sont pas autorisés à défendre sur le porteur de balle à l'intérieur de celui-ci.



Sur une tentative de tir ratée ou dernier lancer franc raté :

- rebond offensif : le jeu continue normalement,
- rebond défensif : la balle doit sortir au-delà de la ligne des 6m75 que ce soit en passe ou en dribble.

Sur interception, le joueur doit ressortir le ballon au-delà de la ligne à 6m75.

Après chaque situation de ballon mort (ex. sortie de balle, faute sans lancer franc, marcher), la remise en jeu se fait à l'extérieur de la ligne des 6m75 face au panier par un check-ball.

Sur une situation d'entre deux, la balle est donnée à la défense par un check-ball.

ARTICLE 2.8 – Coaching

Le coaching à distance est interdit.

ARTICLE 2.9 – Disqualification

Tout comportement antisportif, violence (verbale ou physique) peut entraîner la disqualification d'un ou des joueurs.

Un joueur qui commet deux fautes antisportives durant la rencontre se verra disqualifié pour la rencontre.

Les fautes techniques ne sont pas comptabilisées aux joueurs sanctionnés mais sont comptabilisées dans le décompte des fautes d'équipes.

Tout joueur disqualifié devra quitter le terrain et le banc des remplaçants.

III. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

ARTICLE 3.1 – Series

Le championnat 3x3 FFBB dit SERIES, est accessible à tous les groupement sportifs, formés en associations sportives et affiliés à la FFBB.

Les SERIES Départementales sont découpés en 4 STOPS durant la saison sportive.

Le comité prend en charge :

- Les inscriptions
- La communication
- La saisie des résultats
- La publication des classements

ARTICLE 3.2 – Calendrier

Les dates prévisionnelles des SERIES sont incluses dans le calendrier général du Comité Départemental de Loire-Atlantique.

Les SERIES se déroule d'octobre à avril.

ARTICLE 3.3 – Nombre de joueurs

Chaque équipe est composée de trois, quatre, cinq joueurs minimums pour une équipe et de six, sept et huit joueurs maximums pour deux équipes.



Comité Départemental de Loire Atlantique de Basketball
5 rue Christophe Colomb - 44980 Sainte-Luce sur Loire
02 51 85 06 00 - contact@loireatlantiquebasketball.org





Lors de chaque journée, les équipes peuvent se présenter à une ou deux équipes suivant le nombre de joueur inscrits dans le roster. Cependant elle représente la même entité et un nombre de point attribué à l'entité et non à l'équipe.

ARTICLE 3.4 – Licences

Tout joueur doit être titulaire d'une licence joueur compétition FFBB, valide pour la saison en cours.

ARTICLE 3.5 – Classement

A l'issue de chaque STOP, les équipes marquent des points selon leur classement. Un bonus de 2pts est attribué au vainqueur selon le barème ci-dessous :

	Points	Bonus	Total
1er	8	2	10
2ème	7	0	7
3ème	6	0	6
4ème	5	0	5
5ème	4	0	4
6ème	3	0	3
7ème	2	0	2
8ème	1	0	1

Le classement final de la saison sera établi en additionnant les points acquis sur chaque stop.

ARTICLE 3.6 – Discipline

Le CD44 peut saisir la Ligue Régionale pour sanctions disciplinaires graves.

IV. ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

ARTICLE 4.1 – Inscriptions et finances

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font stop par stop, via la plateforme et selon les modalités définies par le Comité Départemental de Loire-Atlantique (CD44).

Chaque club doit inscrire ses équipes dans les délais fixés par le CD44.

Une fois validée, l'inscription constitue un engagement moral et sportif : l'équipe est tenue de participer au stop.

ARTICLE 4.2 – Engagement financier

Chaque inscription à un stop entraîne des frais d'engagement financiers fixés et communiqués par le CD44 en début de saison.



Comité Départemental de Loire Atlantique de Basketball
5 rue Christophe Colomb - 44980 Sainte-Luce sur Loire
02 51 85 06 00 - contact@loireatlantiquebasketball.org





Ces frais sont dus même si l'équipe ne se présente pas le jour du stop.
En cas d'engagement non honoré, une pénalité financière complémentaire pourra être appliquée par le CD44.

ARTICLE 4.3 – Engagement tardif

Le CD44 se réserve le droit de refuser une inscription hors délai si cela perturbe l'organisation sportive du stop.

ARTICLE 4.4 – Nombre d'équipes

Le CD44 peut appliquer une réduction des frais à partir d'un certain nombre d'équipes inscrites par un même club, seuil fixé chaque saison (cf. dispositions financières du Comité).

Règlement approuvé par le Comité Directeur du 18/09/2025.



Comité Départemental de Loire Atlantique de Basketball
5 rue Christophe Colomb - 44980 Sainte-Luce sur Loire
02 51 85 06 00 - contact@loireatlantiquebasketball.org

